



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

26^e

séance plénière

Mardi 5 octobre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, M. Jordán-Pando (Bolivie), assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 106 de l'ordre du jour (suite)

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille : suivi de l'Année internationale des personnes âgées

Rapport du Secrétaire général (A/54/268)

Projet de résolution (A/54/L.6)

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée d'exprimer mon appui à la déclaration faite lundi par le Représentant du Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais aussi louer l'Ambassadrice Julia Álvarez, de la République dominicaine, pour ses efforts inlassables en faveur de l'agenda de l'ONU pour les personnes âgées.

Quand nous centrons notre attention sur le thème de l'Année internationale des personnes âgées : «Vers une société pour tous les âges», nous sommes frappés par son caractère unificateur. L'expression «Vers une société pour tous les âges» doit manifestement inclure la notion de communautés dont chaque membre contribue au développe-

ment et à la prospérité. Elle doit impliquer à la fois les jeunes et les personnes âgées et reconnaître les changements socioéconomiques qui ont eu un effet sur la capacité des pays à atteindre le développement durable inhérent à «une société pour tous les âges».

Les personnes âgées ont traditionnellement joué le rôle d'agents de liaison entre la famille proche et la famille élargie. Le Plan international d'action sur le vieillissement de 1982 appuie ce rôle dans le domaine des relations entre générations en notant que tout au long de l'histoire, les personnes les plus âgées ont éduqué les plus jeunes et leur ont inculqué des valeurs, rôle qui a assuré la survie et le progrès de l'humanité. Aujourd'hui, beaucoup de nos pays, particulièrement les pays en développement, luttent pour maintenir ces liens et d'autres liens traditionnels similaires face à une situation marquée par la rareté des fonds pour le développement, une tendance à l'émigration des populations et peut-être, ce qui compte encore davantage, l'assaut de la mondialisation.

Les chiffres du recensement de la population et de l'habitat d'Antigua-et-Barbuda conduit en 1991 ont révélé que les personnes âgées de 65 ans ou plus représentaient quelque 8,2 % de la population du pays. Je voudrais, ici, à cette séance plénière de l'Assemblée générale marquant l'Année internationale des personnes âgées, 1999, rendre hommage à ces citoyens pour leur contribution à l'édification de notre nation.

Nous reconnaissons avec fierté l'importance de ces contributions. Toutefois, c'est avec une certaine inquiétude que nous devons avouer que la protection de ce nombre important de personnes âgées a représenté un difficile problème pour les services sociaux et sanitaires actuels d'Antigua-et-Barbuda. Il est devenu encore plus ardu si l'on prend en considération les changements que nous avons évoqués antérieurement, intervenus dans la structure familiale et la détérioration progressive du système d'entraide communautaire qui existait naguère. Il en résulte que de nombreuses personnes âgées vivent seules avec un minimum de ressources et sans assistance pour leurs tâches ménagères et autres. Malgré ces problèmes, Antigua-et-Barbuda a vraiment commencé à appliquer le Plan d'action international dans son contexte national propre.

Notre pays a déclaré ouverte l'Année internationale le 1er octobre 1998. Une campagne de sensibilisation a été lancée dès les premiers jours, en utilisant les médias classiques et électroniques pour dissiper nombre de mythes et stéréotypes à propos des personnes âgées. Des personnes âgées ont été incluses dans tous les aspects de nos activités lors de la commémoration de l'indépendance, en novembre; celles qui ont participé à la Foire alimentaire de l'indépendance ont reçu des prix pour leur contribution. De janvier à mars 1999, une initiative visant à renouer le lien entre les générations a été lancée et s'est traduite par diverses activités au cours de l'Année. Au cours de la Semaine mondiale de la santé, en avril, des villages ont rendu hommage aux personnes âgées qui sont restées actives dans leur communauté. En avril également, une consultation nationale a été lancée sur le thème «Une vieillesse active : une vie tout autre». La foire de la santé, en ce mois d'octobre, a pour thème «La vie active et saine et le vieillissement». Parmi les questions abordées lors de la foire figurent notamment la nutrition, la maladie, la vie sexuelle et les personnes âgées, le VIH/sida, les soins de santé généraux et les soins aux personnes âgées souffrant de déficiences mentales. La Division des affaires sexospécifiques, du Ministère de la santé et du mieux-être social, conduit actuellement des études sur la possibilité de fournir gratuitement électricité et eau aux personnes de 80 ans et plus.

En août 1990, la Division du bien-être collectif a effectué une enquête sur les besoins des personnes âgées. Cette enquête a révélé que, quel que soit le statut social ou économique, la solitude et l'abandon sont les principaux problèmes que connaissent les personnes âgées à Antigua-et-Barbuda. Venait ensuite le besoin d'aide pour les tâches ménagères telles que la cuisine, le nettoyage et l'hygiène personnelle. Des ressources financières limitées et la médiocrité du logement ont également été identifiées comme

des problèmes de taille. Afin de mieux répondre aux besoins du groupe de population d'âge avancé, le Gouvernement a décidé qu'il était nécessaire de promulguer une législation soutenant la politique de bien-être social et permettant aux organismes tant gouvernementaux que non gouvernementaux d'appliquer des programmes. Aussi a-t-il conçu un projet de politique sur le vieillissement fondé sur le projet de charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement, élaboré sous une première forme à Nassau (Bahamas) en mai 1998.

Le projet de politique d'Antigua-et-Barbuda reposait principalement sur la conscience du fait que l'espérance de vie ne saurait être dissociée d'une bonne santé. À cet égard, plusieurs programmes gouvernementaux ont été conçus pour fournir des services de santé aux personnes âgées. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a les cliniques mobiles, les médecins en zone rurale, les plans d'assurance médicale et les plans de sécurité sociale.

Les organismes privés et les institutions privées jouent également un rôle actif s'agissant de dispenser des soins aux personnes âgées. Le Conseil des tuteurs (Board of Guardians) fournit tous les deux mois un pécule aux personnes de 60 ans et plus qui n'ont pas de pension. Le Gouvernement collabore de façon régulière avec ces organismes et institutions privés. L'Association pour le bien-être des personnes âgées d'Antigua-et-Barbuda, par exemple, vient de recevoir un terrain du Gouvernement et commencera très bientôt des activités de collecte de fonds pour la construction d'un centre.

La Division du bien-être collectif a reconnu le besoin de combler les lacunes dans les services nécessaires aux personnes âgées physiquement saines mais vulnérables. Pour aider à combler ces lacunes, le Gouvernement a lancé un service d'aide à domicile en 1988 et forme des agents pour fournir des soins de santé au domicile des personnes âgées. Les bénéficiaires sont évalués en fonction de leur âge, de leur condition mentale et de santé, de leur mobilité et de leurs handicaps, de leur état alimentaire, de leur hygiène et de leur situation environnementale et sociale. Un programme connexe, le service d'assistance pour le bien-être, a été créé en 1990. Ce programme a été conçu pour répondre aux besoins sociaux, récréatifs, émotionnels et même à certains besoins spirituels des personnes âgées. Ce programme est coordonné par le fonctionnaire responsable en chef du bien-être collectif.

L'objectif principal de ces programmes, tels que les aides ménagères et le service d'assistance pour le bien-être, est de garder les personnes âgées chez elles et dans leur

communauté aussi longtemps que possible en répondant à leurs besoins personnels en matière de soins, ce qui les aide à moins souffrir de la solitude et du stress, que les participants âgés ont eux-mêmes identifiés comme étant l'un des principaux problèmes de leur génération.

Comme il est clairement ressorti de la vingt-deuxième session extraordinaire qui vient de se terminer, les petits États insulaires en développement souffrent de vulnérabilités particulières qui affectent tous les membres de nos sociétés, quel que soit leur âge. Parce que, chaque année, nous frôlons des catastrophes naturelles potentiellement dévastatrices, la Division du bien-être collectif et l'Office national des services pour les catastrophes naturelles collaborent étroitement pour faire en sorte que les personnes âgées qui pourraient ne pas être en mesure d'en faire la demande eux-mêmes bénéficient des programmes de rénovation et de reconstruction après un cyclone ou toute autre catastrophe naturelle. En raison de la fréquence de telles tempêtes, c'est là un des exemples les plus importants de la collaboration qui existe en faveur des personnes âgées de notre communauté.

Enfin, la sagesse que recèle le Plan d'action international est tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a presque 20 ans. Il y est affirmé que la présence des personnes âgées dans le foyer familial, dans la communauté et dans toutes les formes de vie sociale est une leçon irremplaçable d'humanité.

Nous croyons en ces leçons de patience, de respect et d'honneur et nous savons que si nous voulons mieux vivre les années gagnées, nous devons continuer de chercher le moyen de permettre aux personnes âgées de contribuer de façon vitale à la vie de leur communauté et, ainsi, éviter de laisser perdre ces précieuses leçons d'humanité.

M. Babar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration sur l'Année internationale des personnes âgées faite par le Représentant permanent du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La communauté internationale est consciente de la révolution silencieuse que le phénomène du vieillissement va très probablement produire dans la structure démographique du monde dans le siècle à venir. En organisant l'Assemblée mondiale sur le vieillissement à Vienne, en 1982, elle reconnaissait que le vieillissement de la population n'affecterait pas seulement les pays développés, mais aurait également des incidences sur les pays en développement.

La célébration de l'Année internationale des personnes âgées au seuil du nouveau millénaire offre la possibilité unique d'évaluer l'impact probable de cette révolution démographique imminente sur les diverses sociétés et de concevoir les stratégies nécessaires pour faire face à ce problème.

Dans son rapport intitulé «1999, l'Année internationale des personnes âgées : activités et bilan» (A/54/268), le Secrétaire général donne des détails sur les activités menées durant l'Année au sein du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales régionales, des gouvernements et d'organisations non gouvernementales pour promouvoir la sensibilisation de l'opinion à son thème, «Vers une société pour tous les âges». Ces activités ont aidé à renforcer considérablement cette sensibilisation.

Heureusement, et contrairement à de nombreux autres défis, le vieillissement de la population est prévisible quant à ses échéances et à son ampleur, qui ont déjà été identifiées. Les personnes âgées du prochain siècle sont déjà nées. Les prévisions indiquent que d'ici à 2050, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le monde passera de 426 millions à 1,47 milliard. Le phénomène du vieillissement est plus marqué dans les pays développés, où la réduction de la fécondité et le recul de la mortalité ont transformé la structure d'âge des populations. On s'attend à ce que, d'ici à 2030, près d'un tiers des habitants des pays développés aient plus de 60 ans. Cela aura un impact sur les schémas de migration de la main-d'oeuvre ainsi que sur les orientations économiques et politiques des pays développés.

Le vieillissement de la population dans les pays industrialisés a pris plus d'un siècle. Ce processus devrait se dérouler beaucoup plus vite dans les pays en développement. Mais, en raison de certaines évolutions négatives dans le monde en développement, notamment en Afrique — où l'espérance de vie a en fait diminué —, nous devons affiner nos prévisions. S'ajoutant aux effets négatifs de la pauvreté généralisée, le phénomène du vieillissement aura des implications importantes pour les efforts des pays en développement aux fins de réaliser une croissance économique soutenue et le développement social, éléments fondamentaux d'une meilleure qualité de vie pour toute la population.

Le Pakistan est pleinement conscient du défi du vieillissement de la population. En tant que pays dont 40 % de la population se composent d'adolescents, nous serons certainement affectés de façon plus aiguë par ce phénomène. Le 1er octobre 1998, le Pakistan a lancé des activités pour l'Année internationale des personnes âgées.

Le Gouvernement a pris diverses mesures pour que les personnes âgées continuent de participer activement à la vie sociale, économique et politique du pays. Dans le cadre de cet effort, il a annoncé l'octroi d'une série d'avantages aux personnes âgées et travaille actuellement à mettre au point un ensemble détaillé de soins médicaux destinés aux personnes âgées afin qu'elles puissent mener une vie saine.

Indépendamment des diverses mesures actuellement prises par le Gouvernement pour le bien-être des personnes âgées, c'est, dans notre société, la famille qui demeure l'institution chargée d'assumer la responsabilité du bien-être des personnes âgées.

Au Pakistan, les pressions croissantes de la vie moderne et de l'urbanisation rapide mettent à rude épreuve les structures traditionnelles d'appui. Le Gouvernement s'efforce d'aider à adapter ces structures d'appui aux nouvelles exigences de l'urbanisation. Nous continuerons de renforcer la base du soutien social aux personnes âgées dans notre société. Nous espérons profiter de l'expérience des autres pays et sociétés à cet effet grâce à une interaction régulière entre les membres de la communauté internationale.

M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'occasion qui est offerte à la délégation béninoise de s'exprimer sur le point inscrit à l'ordre du jour. Permettez-moi également de m'associer aux points de vues présentes par l'Ambassadeur Insanally, au nom du Groupe des 77.

La célébration de l'Année internationale des personnes âgées intervient à la fin d'un cycle et à l'aube d'une nouvelle ère. Au Bénin, il est un adage qui veut que ce soit «au bout de l'ancienne corde que l'on noue la nouvelle», pour symboliser que le microcosme social est nourri de continuité et de changement, qu'il n'y a pas de rupture, pas d'exclusion. C'est pourquoi, nous nous félicitons que l'Année internationale des personnes âgées fasse prévaloir l'édification d'une «société pour tous les âges».

Car au Bénin, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique, vivre vieux est culturellement considéré comme une grâce divine, au point où les funérailles d'une personne âgée sont l'occasion de réjouissances. C'est donc à partir de ce vécu, de notre expérience africaine de la vie, que nous participons au débat et souhaitons apporter notre contribution sur la situation des personnes âgées dans le cadre de l'évaluation de l'Année internationale des personnes âgées.

Le vieillissement de la population mondiale ne devrait pas nous prendre par surprise. Il n'est que le résultat des

progrès scientifiques et technologiques de l'espèce humaine, car en fait, les avancées de la science, de la technologie et de la médecine avaient et ont — entre autres buts — d'allonger notre espérance de vie, ce rêve que caressent tous les mortels. Ce sont plutôt nos choix de développement socio-économique lesquels par la paupérisation, la marginalisation croissante et l'exclusion qu'ils entraînent, devraient nous interpeller, afin de prendre davantage en compte la dimension sociale et humaine du développement si nous voulons qu'il soit durable.

En Afrique en général et au Bénin en particulier, les personnes âgées jouissent de beaucoup de considération. Elles constituent non seulement un réservoir d'expériences où la société ne se prive pas de puiser, mais également le recours ultime pour apaiser les tensions sociales lorsque ces dernières frôlent le point de rupture. Au Bénin, comme dans de nombreux autres pays d'Afrique où la majeure partie de la population est rurale, le vieillissement est actif, même s'il faut reconnaître qu'il est certainement moins productif, l'exode rural étant le fait de la population jeune.

Le problème des personnes âgées ne se pose donc pas essentiellement en termes de dialogue entre les générations, d'inclusion et de participation des personnes âgées à la vie de la société. Ce sont plutôt la dignité inhérente à leur âge et l'épanouissement auxquels ils ont le droit de prétendre qui sont menacés par les conséquences de l'extrême pauvreté, par le déchirement du tissu social, consécutif aux conflits armés et aux guerres fratricides, qui détruisent le réseau de solidarité tenant lieu d'assurance pour les risques de tous genres. À cet égard, la situation des femmes âgées est encore plus préoccupante car elles subissent un double handicap, par le fait d'être à la fois femme et personne âgée.

C'est fort de ce point que le Bénin où les personnes âgées représentent aujourd'hui 7 % de la population, que le Bénin, disais-je, s'est doté d'un Ministère chargé de la protection sociale et de la famille dont les objectifs, au cours de l'Année internationale des personnes âgées, ont été, entre autres, le renforcement des capacités des personnes âgées à se prendre en charge, la réalisation d'une étude à l'échelle nationale sur la situation des personnes âgées, la création de centres de gériatrie dans les structures hospitalières, l'appui technique et financier aux projets générateurs de revenus en faveur des personnes âgées.

Le renforcement des capacités à la base en vue d'accroître l'autonomie du monde rural, la promotion des microcrédits pour accroître les revenus, l'adoption de textes pour réglementer la propriété foncière, la généralisation et

l'équité dans la satisfaction des besoins essentiels en vue de renforcer les systèmes de sécurité communautaires et familiaux nous paraissent être des mesures qu'il faudra prendre en compte dans le cadre de la Conférence mondiale sur les personnes âgées, en l'an 2002, si nous voulons ériger une société où les individus de tous âges vivront en harmonie.

Mme Morgan-Moss (Panama) (*parle en espagnol*) : La délégation panaméenne s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine concernant l'Année internationale des personnes âgées, et souhaite présenter à cette Assemblée son rapport sur les politiques adoptées par notre pays pour la mise en oeuvre des recommandations de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Vienne en 1982 sur cette question.

Le Panama remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le thème du vieillissement. Il identifie des domaines prioritaires aux niveaux régional et mondial, ainsi que l'effet que ce phénomène aura sur l'avenir des populations du monde.

La population totale du Panama est en 1999 de 2 809 280 habitants, dont 224 403 sont des personnes âgées. Selon le recensement de 1990, elles représentaient 7,6 % de la population. En l'an 2000, cette proportion atteindra 8,1 %.

Dans notre pays, la situation de la population des personnes âgées est la même que celle qui prévaut dans la région : elle connaît une croissance rapide, comme le montrent les données des recensements des années 70, 80 et 90, avec une augmentation substantielle et soutenue à l'approche du nouveau millénaire. Le faible taux de mortalité infantile, la baisse du taux de fertilité, la tendance à la baisse du taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie sont à l'origine de ce phénomène.

Plus on avance en âge plus les femmes sont nombreuses, parce que, dans les tranches d'âge supérieures, la mortalité masculine est plus forte que la mortalité féminine. La proportion est de trois veuves pour un veuf. On estime que l'une des causes de ces différences dans la mortalité entre hommes et femmes est la tendance générale qu'ont les hommes à exposer leur santé plus que les femmes. Les femmes ont un comportement plus préventif, elles vont plus souvent chez le médecin que les hommes, et elles vivent donc plus longtemps.

L'espérance de vie des citoyens panaméens est estimée à 72,5 ans et l'on estime que pour le quinquennat allant de 1995 à 2000, elle sera de 73,3 ans. Actuellement l'espé-

rance de vie des femmes, à la naissance, est de 74,1 ans en zone urbaine et de 69,9 ans en zone rurale. La population panaméenne, bien que jeune dans sa structure, subit un léger processus de vieillissement qui est toutefois régulier. L'âge moyen, au Panama, est de 22 ans.

Le Panama a contracté des engagements par le biais de sa participation à diverses réunions internationales dans les années 90. Ces engagements ont présidé à l'élaboration de plans, de programmes et de politiques à l'intention des personnes âgées. Ils sont appliqués sous l'impulsion du Ministère de la jeunesse, de la femme, de l'enfant et de la famille, à travers le Conseil national des personnes âgées, qui a été créé par le décret-loi No 23 du 24 juin 1999.

Dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, plusieurs activités ont été organisées, entre autres des concours littéraires, des marches et diverses manifestations culturelles, notamment la Semaine des personnes âgées du 16 au 20 novembre, les cours magistraux, la rencontre nationale des retraités et des pensionnés, des causeries éducatives nationales sur le vieillissement et des campagnes d'information, éducation et communication sur le vieillissement. Parmi les mesures les plus importantes figurent l'élaboration, l'adoption et la promulgation du décret-loi sur le règlement interne unique, qui régira les centres et les maisons de retraite pour personnes âgées.

La diffusion des principes élaborés par l'Organisation des Nations Unies en faveur des personnes âgées et la réalisation d'études sur les facteurs de risque qui ont une incidence sur l'autonomie fonctionnelle des personnes âgées; la participation aux Jeux floraux du troisième âge, organisés par la Caisse de sécurité sociale et le Ministère de la jeunesse, de la femme, de l'enfant et de la famille du 23 au 26 février 1999; les séminaires de formation aux premiers secours en mai 1999, et aux soins à fournir aux personnes âgées en août 1999; et l'intégration de la question du vieillissement et des activités y relatives à des événements nationaux et à des activités nationales comme la Journée internationale de la famille, le 15 mai 1999, et la Semaine de la famille, en juin 1999, sont autant d'activités organisées par le Gouvernement panaméen dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées.

Nous ne pouvons pas permettre que les énormes répercussions de la révolution démographique soient passées sous silence, car elles touchent chaque personne, chaque famille, chaque quartier et chaque nation dans le monde entier. L'organisation de la société sera affectée par cette nouvelle réalité à mesure que la population vieillira.

Prenons conscience du défi que les personnes âgées représentent pour l'humanité, et de l'obligation de le relever de manière appropriée. Et, comme l'a dit notre combattante infatigable et admirable, Mme Julia Álvarez, Ambassadrice de la République dominicaine, à qui nous devons tant, veillons à ce que les efforts déployés cette année ne cessent pas avec les 12 coups de minuit le 31 décembre 1999.

M. Benítez Saénz (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La délégation uruguayenne tient tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport A/54/268, qui présente un vaste panorama de la célébration de 1999 en tant qu'Année internationale des personnes âgées, inspirée par la notion d'une société pour tous les âges. Nous soulignons les efforts consentis par la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, ainsi que par la Commission du développement social et son Président, M. Aurelio Fernández, en vue de sensibiliser de nouveau l'opinion sur cette question, ainsi que pour préparer des stratégies en collaboration avec les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile tout entière.

Ma délégation voudrait tout particulièrement souligner le travail accompli par l'Ambassadrice Julia Tavares de Álvarez, dont la conviction et le dévouement inlassable nous ont guidés et constamment encouragés dans nos travaux.

Le vieillissement de la population est un problème social important pour de nombreux pays. La communauté internationale prend peu à peu conscience de l'effet que ce phénomène peut avoir sur les sociétés, sur les économies et sur la culture en général.

Des phénomènes tels que la forte concentration urbaine, les processus d'industrialisation, l'essor du secteur des services, l'évolution du rôle de la femme au foyer et dans la société, les transformations de la main-d'oeuvre, l'aggravation de la pauvreté et de la marginalisation dans certains secteurs sociaux, ainsi que le développement du secteur informel, ont eu des répercussions sur la question du troisième âge dans le monde et en Uruguay.

Tout ceci a contribué à un changement de la structure de la pyramide des âges, avec notamment une augmentation du pourcentage des personnes âgées. Entre 1990 et 1995, en Uruguay, la proportion des moins de 15 ans a reculé de 2 % alors que celle des plus de 65 ans a augmenté de 1,5 %. Au cours de la même période, l'espérance de vie moyenne à la naissance est passée de 70 à 74 ans. On prévoit que la population des plus de 65 ans continuera d'augmenter et

représentera 14 % de la population totale en 2025, alors que l'espérance de vie à la naissance atteindra 81 ans.

Comme c'est le cas dans de nombreux pays développés ou ayant atteint un niveau de développement intermédiaire, l'évolution de la population uruguayenne a des conséquences sur des domaines aussi fondamentaux que la structure du marché du travail, le système de sécurité sociale ou le système de soins de santé. Par ailleurs, l'augmentation de la population âgée peut entraîner des modifications dans les modes de production et de consommation. Tous ces processus ont également une incidence considérable et sans précédent sur la famille et la société.

Une série d'activités ont été organisées en Uruguay dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées. La première a consisté à créer en 1995 le Programme national de solidarité avec les personnes âgées afin d'examiner cette problématique, qui présente un grand intérêt public, en ayant recours à une approche interdisciplinaire, intégrée et globale. La politique nationale en matière de personnes âgées a pour objectifs principaux de sensibiliser la population afin de reconnaître la valeur des personnes âgées et de permettre leur plein épanouissement; de les intégrer à la vie de la famille et de la nation; de promouvoir la notion de vieillissement productif. Nous estimons que le vieillissement de la population est un processus qui fait partie de l'évolution de la communauté et qu'un vieillissement sain permet aux personnes âgées de continuer à jouer un rôle important pour leur famille et l'économie en général. La population âgée offre un riche potentiel d'apprentissage et de développement et apporte une contribution permanente à la société.

Dans le cadre des activités préparatoires, un forum international sur le vieillissement de la population, organisé par le Parlement latino-américain et l'Organisation panaméricaine de la santé, s'est tenu en août 1997 à Montevideo. Quelque 115 représentants venus de 21 pays d'Amérique latine, des Caraïbes et des États-Unis ont participé à cette conférence et adopté la Déclaration de Montevideo, qui comporte des recommandations dans cinq domaines spécifiques : sécurité sociale; protection et promotion de la santé; logement et services communautaires; vieillissement productif et relations entre générations; préparation de l'Année internationale des personnes âgées.

Au plan sous-régional, conformément aux résolutions adoptées à Buenos Aires, en décembre 1997, au cours de la première réunion du Marché commun du Sud (Mercosur), l'Institut national de solidarité avec les personnes âgées a organisé, en septembre 1998, le séminaire sur les personnes

âgées, consacré au thème «Échange d'expériences régionales». Y ont été analysées les questions de la démographie du vieillissement, du bien-être social, de la protection des personnes âgées, de l'éducation hors du système scolaire et de l'intégration des personnes âgées dans les collectivités; diverses expériences d'intégration entre générations ont été partagées à cette occasion.

L'Uruguay estime nécessaire de sensibiliser davantage la population aux changements et aux conséquences que connaît une société qui vieillit, car il faut trouver un équilibre entre les aspirations légitimes des jeunes et celles tout aussi légitimes des personnes âgées.

À l'occasion de la campagne mondiale d'envoi de cartes postales par des personnes âgées pour commémorer, en 1999, le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Année internationale des personnes âgées, un vieil Uruguayen écrivait :

«On ne vieillit pas parce qu'on a vécu un certain nombre d'années. On vieillit seulement lorsqu'on renonce à ses idéaux. Le passage des ans peut rider la peau mais ce n'est que l'abandon de l'enthousiasme qui peut rider l'âme.»

Nous sommes convaincus que ces séances commémoratives spéciales de l'Assemblée générale contribueront à définir les stratégies à long terme en ce qui concerne les personnes âgées et à poursuivre l'effort mené pour intégrer les personnes âgées dans une société pour tous les âges.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer de clore la liste des orateurs dans 10 minutes.

Il en est ainsi décidé.

M. Sychov (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Gouvernement de la République du Bélarus accorde une grande importance aux activités de l'ONU en matière de vieillissement. La protection et l'aide aux personnes âgées est une des orientations essentielles de la politique sociale du Bélarus.

La population totale de la République du Bélarus s'élève à 10,3 millions d'habitants, dont plus de 2 millions ont atteint le troisième âge — 988 sont centenaires. L'augmentation constante de la proportion des personnes âgées dans l'ensemble de la population exige une amélioration des mécanismes existants et la création de nouveaux mécanismes d'aide aux personnes âgées.

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale concernant la proclamation de l'année 1999 en tant qu'Année internationale des personnes âgées, avec pour devise «Vers une société pour tous les âges», la République du Bélarus a créé une commission nationale chargée de préparer la célébration de l'Année internationale, que dirige le Vice-Premier Ministre du Bélarus. Cette commission a élaboré et entériné un plan d'action de base, dont le principe fondamental reposait sur une participation active et directe à la célébration de l'Année internationale de tous les ministères, ainsi que des autres organes nationaux et locaux de l'État, des entreprises, des associations et des organisations. L'accent a été mis essentiellement sur des mesures pratiques de protection et d'aide sociale aux personnes âgées du pays.

En vue d'améliorer les services sociaux pour les personnes âgées, nous avons adopté un projet de loi sur la création de centres de services sociaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Ces centres ont pour but d'offrir l'aide la plus diversifiée possible à ces catégories de population. Des centres de services sociaux ont été ouverts dans des zones reculées. À travers l'ensemble du pays, on compte 176 centres de services sociaux, à savoir notamment des magasins subventionnés, des installations pour équipes médicales et des services à domicile. En outre, ces centres servent de cadre à des manifestations culturelles et à des rencontres de groupes pédagogiques et du personnel d'institutions spécialisées dans la prestation de services sociaux.

Nous sommes en train d'améliorer notre législation concernant la protection sociale des anciens combattants. La Chambre des représentants de l'Assemblée nationale de la République du Bélarus vient d'entendre la première lecture d'un projet de loi qui modifie et complète la loi sur les anciens combattants. Des efforts importants sont actuellement menés pour préparer le projet de loi en vue d'une deuxième lecture.

Dans le cadre des mesures prises pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées, le Gouvernement du Bélarus a élaboré un projet de programme d'appui aux organisations nationales et locales d'anciens combattants pour la période 2000-2005.

Pour résoudre les problèmes posés par l'augmentation des retraites et le niveau inégal des pensions indexées sur les anciens revenus, le Président de la République du Bélarus a adopté, en mars 1999, un décret sur des mesures complémentaires tendant à améliorer la protection des retraités. Suite à ce décret, le niveau des pensions a été augmenté pour un tiers des retraités.

Dans le cadre des manifestations organisées pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées, un service de gériatrie et un laboratoire ont été créés pour examiner les problèmes médicaux et sociaux des personnes âgées. Un centre de gérontologie et un institut public appelé Santé pour les personnes âgées ont également vu le jour. Un séminaire a en outre été organisé afin d'examiner le rôle que les médias peuvent jouer pour promouvoir un mode de vie sain. Dans le cadre des préparatifs pour l'Année internationale, un recueil statistique intitulé *Les personnes âgées dans la République du Bélarus* a été publié.

Il est important de noter que pour résoudre le problème de la protection sociale des personnes âgées, les pouvoirs exécutifs et administratifs locaux ont coopéré étroitement avec les organisations publiques pour les anciens combattants et les personnes handicapées, le fond de charité, le Comité de la Croix-Rouge et les syndicats.

La délégation de la République du Bélarus partage les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne la responsabilité des gouvernements et la nécessité de choisir sa propre stratégie pour mettre en pratique la notion d'une société pour tous les âges. Nous pensons que les personnes âgées sont notre fierté et notre richesse nationales et nous entendons les aider à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires à l'avenir.

Le Gouvernement du Bélarus réaffirme son attachement aux Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et sa volonté de contribuer aux activités que l'Organisation entreprendra pour donner suite aux résultats de l'Année internationale des personnes âgées afin de concrétiser la notion d'une société pour tous les âges.

Mme Fouda (Cameroun) : Mon pays se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de prendre part au débat sur un thème aussi important. Il s'agit en effet d'une question qui nous concerne tous et qui porte sur une période de vie pendant laquelle nous sommes particulièrement vulnérables, une période semblable à celle de nos premiers pas dans la vie, où nous avons plus besoin d'assistance et de l'appui d'une main secourable.

Consciente de l'importance du sujet, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé par sa résolution 33/52 du 14 décembre 1978 d'organiser une Assemblée mondiale sur le vieillissement dont l'objectif serait de lancer un programme international d'action destiné à assurer aux personnes âgées la sécurité sur le plan économique et social et à leur permettre de continuer à contribuer au développement social.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner au mois de février dernier lors des travaux de la trente-septième session de la Commission du développement social, la problématique du troisième âge comporte une forte dimension culturelle et se pose en termes différents en fonction des pays, des cultures et des traditions. Dans l'Afrique traditionnelle, le troisième âge est le bel âge. Les personnes âgées sont considérées comme des sages, ce sont des patriarches vénérés, dépositaires de la sagesse ancestrale. Ce sont des gardiens des us et coutumes, les régulateurs de la vie quotidienne des clans et des familles à l'ombre desquels les jeunes générations font l'apprentissage de la vie. Leur disparition est généralement considérée comme une grande perte pour la communauté. Ne dit-on pas en effet qu'un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle?

Cette place centrale et, à bien des égards, enviable, qu'occupent les personnes âgées au sein de la société traditionnelle africaine explique les modalités du traitement qui leur est réservé par les autres membres de la famille ou du clan. La personne âgée évolue généralement au sein du cercle familial où elle vit entourée de l'affection des siens et bénéficie de leur assistance constante. Cette assistance est d'ailleurs considérée comme un devoir sacré dont les descendants s'acquittent volontiers par reconnaissance pour la sollicitude dont ils ont eux-mêmes bénéficié. C'est dire que dans la société traditionnelle et dans la conception africaine, la personne âgée s'intègre tout naturellement dans l'environnement familial où elle reçoit de ses enfants et petits-enfants des soins et l'encadrement que son âge avancé et son inactivité en tant qu'agent économique commandent.

Selon les coutumes des sociétés camerounaises, l'on ne conçoit pas encore qu'une personne âgée soit détachée de cet environnement familial pour être placée dans une institution ou une maison de retraite. Tout au contraire, cette disposition de retrait ou d'isolement qui est dictée en occident par des considérations socioéconomiques est perçue en Afrique comme une démission de la famille ou de la communauté devant ses devoirs et obligations séculaires. Au Cameroun, qui compte près de 15 millions d'habitants, le pourcentage de personnes âgées est de l'ordre de 6 % et atteindra 10 % en l'an 2050, selon les estimations du Fonds des Nations Unies pour la population.

Nonobstant l'existence de la structure familiale qui sert encore largement de cadre de gestion de cette tranche de population, il convient de révéler que sa dépendance se fait déjà ressentir. Ainsi, sous le fait de l'urbanisation, les logements deviennent exigus et plus coûteux. Bon nombre d'enfants ne vivent plus avec leurs parents ou encore, les per-

sonnes âgées ne partagent plus l'exploitation de leurs terres avec leurs enfants du fait des politiques d'ajustement structurel qui réduisent singulièrement les emplois.

Bien que la question du vieillissement de sa population ne se pose pas encore avec acuité, comme dans certains pays, le Gouvernement camerounais a néanmoins mis en place une politique de vieillissement qui intègre la nécessité d'une préparation de la jeunesse à vivre une vieillesse active. Sur le plan réglementaire, les dispositions pratiques de protection sont prévues dans divers codes régulant la vie de la société. Dans le Code civil inspiré du Code Napoléon, l'obligation de secourir et d'entretenir les ascendants est imposée aux descendants. Dans le Code pénal, le délit d'influence, d'exploitation ou de délaissement de majeurs incapables est puni. Dans le Code du travail enfin, la pension retraite est réglementée.

À ces dispositions réglementaires viennent s'ajouter différentes mesures tant aux plans social, sanitaire, administratif qu'au plan culturel. Ainsi, à travers les actions multiples d'assistance sociale, le Gouvernement s'emploie à améliorer le bien-être des personnes âgées par le biais des aides matérielles et psychosociales. Sur le plan sanitaire, des services de gériatrie ont été créés dans certaines formations sanitaires. Sur le plan administratif, il a été créé un service spécialisé dans la protection et la réinsertion des personnes âgées à la Direction de la solidarité nationale du Ministère des affaires sociales.

Certains chefs traditionnels ont le statut d'auxiliaire d'administration publique tandis que d'autres qui sont expérimentés jouent un rôle de personnes ressources dans la gestion quotidienne de la vie de la communauté et dans certaines juridictions où elles sont assesseurs.

Sur le plan culturel, enfin, un programme d'alphabétisation a été institué pour les personnes âgées, connu sous le nom d'«école sous l'arbre». Plus orienté vers les populations rurales, ce programme, qui porte ses fruits, vise à améliorer la capacité en lecture et en écriture des personnes de cette classe d'âge. Toutes ces dispositions participent des traditions camerounaises qui encouragent le maintien de la personne âgée dans son environnement familial, environnement que des organisations non gouvernementales et d'autres associations s'emploient également à améliorer pour le bien-être de ces personnes. C'est également le lieu de relever que mon pays abrite déjà quelques structures dont l'objectif est d'assurer le bien-être des vieillards abandonnés. À titre d'exemple, je citerai le Centre de Bethany Viacam et le Foyer du Coeur immaculé de Marie, oeuvres

des Soeurs de charité de la regrettée Mère Teresa, tous situés dans la périphérie de Yaoundé.

Je voudrais, toutefois, faire observer que procéder à une synthèse adéquate de la tradition et de la modernité pour faire face aux problèmes du vieillissement pose un défi réel aux pays en développement comme le mien qui, dans le même temps, doivent livrer une bataille contre la pauvreté généralisée. Dans ce contexte, la solidarité internationale devient un impératif majeur. C'est pourquoi, mon pays se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de prendre part au débat sur ce thème aussi important. Il s'agit, en effet, d'une question qui nous concerne tous et porte sur une période de la vie pendant laquelle nous sommes particulièrement vulnérables, une période semblable à celle de nos premiers pas dans la vie où nous avons plus besoin d'assistance et de l'appui d'une main secourable.

M. Kasanda (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée ce matin, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par l'Ambassadeur Insanally, Représentant permanent de la République du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette déclaration exprime parfaitement nos vues sur le développement social, notamment sur les conditions sociales dans le monde en général et la situation des personnes âgées en particulier.

Je me félicite en outre de la déclaration faite lundi dernier devant l'Assemblée par la Vice-Secrétaire générale concernant la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999. Mon gouvernement apprécie grandement les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour préparer cette année internationale, efforts dont témoigne le rapport du Secrétaire général (A/54/268), que ma délégation juge fort utile. L'Année internationale nous a fourni l'occasion d'évaluer la contribution des personnes âgées à la société. Elle a permis d'attirer l'attention des médias sur les activités et la situation des personnes âgées, notamment sur leurs conditions de vie.

Le Gouvernement zambien a reconnu depuis longtemps le rôle important que le développement social joue dans le développement économique et humain. En effet, la lutte contre le chômage, la désintégration sociale et la pauvreté ne peut avoir de sens que si des mesures sont prises sur les plans international, régional et national pour régler les problèmes socioéconomiques qui sont inévitablement associés au développement social. Grâce à ces mesures, nous pourrions répondre aux besoins des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des familles, comme le soulignent la Déclaration et le Programme d'action adoptés

au Sommet mondial pour le développement social qui a eu lieu à Copenhague (Danemark) en mars 1995.

La célébration de l'Année internationale des personnes âgées constitue donc un événement dont on ne peut que se féliciter, car c'est grâce à la clairvoyance et au dévouement des personnes âgées d'aujourd'hui que le monde a atteint le niveau élevé de développement humain que nous connaissons. Les personnes âgées ont façonné ce siècle et c'est grâce à leur sagesse que l'humanité peut, alors que nous approchons de la fin de la dernière année de ce siècle, faire face aux défis du troisième millénaire en toute confiance.

Malgré les réalisations et les contributions reconnues des personnes âgées à la civilisation moderne, le monde ne semble pas avoir accordé beaucoup d'importance à leurs besoins spécifiques. Compte tenu des disparités qui existent entre les pays développés et les pays en développement, il faut consacrer des ressources suffisantes aux programmes et aux institutions destinés aux personnes âgées dans tous les pays. La condition des personnes âgées est encore aggravée par le fossé qui sépare les riches et les pauvres dans toutes les sociétés. Dans de nombreux pays, les personnes âgées sont perçues comme une charge plutôt que comme l'atout qu'elles sont effectivement.

Le Gouvernement zambien, en célébrant l'Année internationale des personnes âgées, a entrepris plusieurs projets qui visent à renforcer les capacités institutionnelles au service des personnes âgées, notamment à rénover les résidences pour personnes âgées. Le Département du bien-être social, au Ministère du développement communautaire et des services sociaux, a mobilisé des ressources matérielles et financières pour venir en aide à des personnes âgées placées sous la responsabilité d'institutions gouvernementales ou d'organisations non gouvernementales. Des vivres et des vêtements ont été fournis en grande quantité aux personnes âgées vivant dans ces institutions.

Le Gouvernement zambien a également célébré l'Année internationale des personnes âgées en mettant l'accent sur les contributions apportées par les personnes âgées au développement du pays. Des récompenses ont été remises à des particuliers de grand mérite au cours d'une cérémonie haute en couleurs qui s'est tenue à la State House, à Lusaka.

Les gouvernements s'efforcent d'améliorer la condition des personnes âgées, mais il est important aussi que le système des Nations Unies, par le biais de ses institutions spécialisées, continue d'assurer la nécessaire coordination de la mise en oeuvre complète de la Déclaration et du Pro-

gramme d'action adoptés au Sommet mondial pour le développement social, qui a traité des questions liées au vieillissement dans le contexte du développement.

M. Stanislaus (Grenade) (*parle en anglais*) : Il est juste et approprié que l'un des événements les plus marquants de la fin de ce siècle et du début du nouveau millénaire soit l'Année internationale des personnes âgées, qui se trouvent les unes au crépuscule, les autres au couchant de leur vie.

Dans un essai de 1605, le grand philosophe et juriste anglais, Sir Francis Bacon, rendait ainsi gloire au grand âge et aux personnes âgées : «Un grand âge présente les quatre avantages suivants : le bois vieux brûle mieux, les vins vieux sont les plus délectables, les vieux livres sont les meilleurs et les vieux amis sont les plus précieux.» Cette vue philosophique sur le vieillissement est très réconfortante et même inspirante pour les personnes âgées comme moi-même qui, dans ma quatre-vingtième année, persévère à croire qu'au lieu d'ajouter des années à ma vie, elles ajoutent de la vie à mes années.

C'est dans cet esprit, donc, que ma délégation rend hommage à l'Ambassadrice Julia Álvarez de la République dominicaine pour sa contribution précieuse et son soutien acharné, et pour avoir travaillé avec tant de zèle à promouvoir les activités du Plan d'action des Nations Unies sur le vieillissement dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées.

Il serait peut-être utile, d'un point de vue historique, de mettre en lumière le processus qui a conduit à l'Année internationale. La communauté internationale a examiné pour la première fois la question du vieillissement à l'ONU sur l'initiative de l'Argentine. En 1969, Malte a de nouveau soulevé cette question et en 1982, à Vienne, l'ONU a organisé l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Cela a été suivi dans le cours de l'année par l'adoption, à l'ONU, du Plan d'action international sur le vieillissement; et, en 1990, par le choix du 1er octobre comme Journée internationale des personnes âgées. Le 16 décembre 1991, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées ont été adoptés par l'Assemblée générale et divisés en cinq grandes catégories : premièrement, l'indépendance de pensée, d'action et de mouvement des personnes âgées; deuxièmement, la participation et l'association, par le partage de leurs connaissances et de leur savoir-faire avec les jeunes générations; troisièmement, les soins, pour leur permettre de connaître le bien-être physique, mental et émotionnel, d'être protégés du besoin, de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales; quatrièmement, l'épanouissement

personnel, par l'éducation, les activités culturelles, spirituelles et en matière de loisirs; et cinquièmement, la dignité, en permettant aux personnes âgées de vivre dans la sécurité sans être exploitées ni soumises à des sévices physiques ou mentaux, quels que soient leur âge, leur sexe, leur race ou leur origine ethnique.

Nombre de pays et de cultures ont adopté ces principes et les ont incorporés à leur ordre du jour national. Mon propre pays, la Grenade, qui ne dispose que de maigres ressources financières, a lui-même récemment amélioré la vie des retraités grâce à une augmentation substantielle de leur allocation mensuelle.

La célébration de l'Année internationale des personnes âgées, dont le thème est «Vers une société pour tous les âges» nous remet en mémoire les paroles suivantes du Secrétaire général, M. Kofi Annan :

«Une société pour tous est une société qui ne plaque pas sur les personnes âgées l'image de patients ou de retraités mais qui, au contraire, les considère à la fois comme des agents et des bénéficiaires du développement. C'est une société qui honore ses aînés traditionnels dans leur rôle de direction et de conseil, dans les communautés du monde entier».

Ce rôle prospectif des personnes âgées contraste avec l'attitude que l'on avait à leur égard au début du XXe siècle, quand l'espérance de vie dans le monde était de 20 ans inférieure à celle d'aujourd'hui, lorsque les personnes âgées sans famille, sans emploi, sans loisirs, sans services sociaux et sans sécurité sociale devaient se débrouiller toutes seules dans ce qui aurait dû être la période dorée de leur existence. On disait alors que le pire qui pouvait arriver à quelqu'un était d'être vieux, pauvre et malade. Aux États-Unis, le Président Franklin D. Roosevelt s'est immortalisé, tout en offrant appui et dignité aux plus âgés, quand il a introduit dans son pays le filet de la sécurité sociale.

L'âge peut être à la fois une chance et un boulet à traîner — une chance de partager savoir et expérience; un boulet en raison de la solitude et du manque de compagnie. Toutefois, d'après les écrits de l'immortel Platon, plusieurs siècles avant Jésus-Christ,

«Celui qui est d'une nature calme et heureuse ne ressentira que peu les pesanteurs de l'âge; tandis que la jeunesse comme la vieillesse pèsent également à celui qui est d'un tempérament opposé».

Enfin, les vers suivants me viennent à l'esprit :

Traverse les années.

Parle avec bonté; évite de faire pleurer.

Fais du bien sur ton trajet. Un peu chaque journée.

Fais ce que tu peux pour ne rien gâcher. Fais ton devoir sans broncher.

Fais en tout de ton mieux.

Et pour le reste laisse-le à Dieu.

M. De Saram (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de Sri Lanka, de participer à cet important examen à l'Assemblée générale sur le vaste problème mondial du vieillissement des populations dans le monde.

Le fait qu'il s'agisse, selon toute probabilité, du dernier débat sur le thème du vieillissement qui se tiendra à l'Assemblée générale cette année, ce siècle, ce millénaire, lui donne une résonance toute particulière. Le nombre d'orateurs qui ont pris la parole sur la question du vieillissement illustre l'importance de ce sujet. Ils ont parlé avec éloquence et Sri Lanka souscrit à ce qui a été dit.

Je voudrais simplement réaffirmer au nom de Sri Lanka la nécessité de traiter les personnes âgées — et, comme nous le savons tous, les ombres s'allongent pour chacun d'entre nous — avec attention, dans un esprit constructif, avec bonté, afin d'être inspirés par la sagesse de leurs années et de leur témoigner la douceur et la bienveillance que l'on attend dans un monde soucieux de la dignité de chaque être humain.

Sri Lanka a été profondément émue et particulièrement inspirée par les activités de l'ONU dans le domaine du vieillissement. J'aimerais saisir cette occasion pour informer brièvement l'Assemblée de certaines des mesures adoptées par Sri Lanka à la lumière des enseignements de l'ONU dans le domaine du vieillissement.

Un Plan d'action pour l'Année internationale des personnes âgées a été élaboré à Sri Lanka; il est actuellement mis en oeuvre par le Comité national sur le vieillissement. Le Plan comprend les mesures suivantes : une sensibilisation du grand public aux problèmes liés au vieillissement de la société; l'introduction d'une carte d'identité spéciale pour les personnes âgées; l'amélioration des équipements de santé à l'intention des personnes âgées; une action éducative auprès des enfants des écoles pour les encourager à prendre soin des plus âgés; l'introduction d'un système de sécurité sociale pour les personnes âgées qui n'ont pas droit à une pension d'État ou aux prestations d'une caisse de prévoyance; et enfin, l'organisation et

l'élaboration d'un système de soins à domicile. Des programmes et séminaires de formation et des ateliers pour les fonctionnaires en retraite ont également été mis en place.

Le Gouvernement sri-lankais reste totalement attaché à la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement et a élaboré des plans détaillés pour son application. Un Comité national, originellement créé en 1982, a été lancé en 1991 pour élaborer une politique nationale et un plan d'action pour la promotion du bien-être des personnes âgées.

À Sri Lanka, 1999 a été célébrée comme l'Année des personnes âgées et le Comité national sri-lankais a reformulé ses politiques et révisé ses activités.

Pour terminer, je voudrais dire que l'objectif du Gouvernement sri-lankais est d'offrir à notre pays la direction et les initiatives politiques nécessaires à l'introduction à Sri Lanka d'un climat sain pour les personnes âgées, dans le cadre des coutumes et des pratiques religieuses de notre pays.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier particulièrement l'Ambassadrice Julia Álvarez de sa contribution précieuse à la transformation de l'idée d'une Année internationale des personnes âgées en une merveilleuse réalité.

Je voudrais également remercier M. Aurelio Fernández, Conseiller aux affaires sociales de la Mission permanente d'Espagne, pour tout ce qu'il a fait.

M. García González (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de féliciter le Président de l'Assemblée générale pour la manière habile dont il a dirigé cette importante réunion consacrée au suivi de l'Année internationale des personnes âgées. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son rapport sur la question, publié sous la cote A/54/268. Ce rapport nous a permis de mesurer la dimension et les répercussions de l'Année internationale au sein de la communauté internationale.

Ma délégation souscrit aux idées exprimées sur ce thème par le Groupe des 77 et la Chine et les appuie.

Il ressort de nombreuses études faites par des enquêteurs sociaux et des organismes régionaux, comme la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, que la population de l'Amérique latine et des Caraïbes tend à vieillir. Les progrès du niveau de vie, particulièrement sur le plan sanitaire, et notamment la baisse constante du taux de fécondité, se sont traduits par un

prolongement considérable de l'espérance de vie et par une augmentation rapide de la proportion des personnes âgées dans l'ensemble de la région.

El Salvador est conscient des conséquences que cette augmentation du nombre des personnes âgées peut avoir pour le pays et pour la région en général. Un défi auquel nous devons nécessairement faire face de manière appropriée, surtout si l'on tient compte du fait que les conditions de vie de cette importante section de la population ne sont pas satisfaisantes.

Ainsi, avec la création du Secrétariat national de la famille en 1989, le Gouvernement salvadorien a cherché à donner une réponse institutionnelle à cette situation défavorable dans laquelle se trouvent les groupes les plus vulnérables du pays, et notamment les personnes du troisième âge, en créant une série d'instruments et en donnant des directives nationales qui se sont inspirées notamment des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît la dignité intrinsèque et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine.

Ces instruments et directives se sont aussi inspirés des recommandations de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, organisée à Vienne, en 1982; de la Déclaration de Guadalajara de juillet 1991; des accords sur la sécurité sociale adoptés lors du sommet ibéro-américain de Madrid, en juillet 1992, de la Déclaration de Carthagène sur les politiques générales applicables aux personnes âgées dans la zone ibéro-américaine; et de la Déclaration de consensus sur les politiques de soins aux personnes âgées, adoptée à Santiago du Chili en novembre 1992.

Cette série d'engagements pris lors de nombreux conférences, conventions et sommets régionaux et internationaux a contribué à l'élaboration et à la définition par le Gouvernement salvadorien d'une politique nationale de soins aux personnes âgées. Cette politique nationale et les actions entreprises dans le cadre de cette politique sont destinées à accorder toute l'attention requise à la promotion d'une vie indépendante pour les personnes âgées et à assurer leur participation entière à la vie sociale et économique de notre pays. Elles ont pour principes directeurs l'universalité, la normalisation et la démocratisation.

Conformément au principe d'universalité, le Gouvernement salvadorien devra s'efforcer de s'assurer que nos ressources puissent subvenir aux besoins fondamentaux de toutes les personnes âgées. À cette fin, nous envisageons d'étendre nos mesures pour qu'elles profitent à tous les secteurs de la population âgée, et de veiller notamment à ce

que soient couverts les besoins des personnes qui vivent dans les zones rurales et dans les périphérie des zones urbaines, des femmes âgées et des personnes âgées handicapées et de tous les groupes de personnes âgées qui, à cause de leur race, de leur culture, de leur religion, de leur situation économique, ou de leurs opinions politiques ont un accès limité aux services et aux soins complets.

Le principe de normalisation traduit quant à lui, le droit des personnes âgées de vivre suivant les règles et dans les conditions de vie dignes auxquelles elles ont été habituées, en bénéficiant comme le reste de la population des progrès et améliorations sociaux et économiques que connaît le pays.

Le principe de démocratisation vise à permettre à chacun de jouir du droit de mener une vie pleine et entière et de participer au développement économique, social et culturel de la société, par le biais de l'élaboration de politiques, de stratégies et de moyens visant à promouvoir l'amélioration de la qualité de vie.

Lorsque l'ONU a proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées, on a adopté le thème «Vers une société pour tous les âges» et on a défini quatre aspects pour centrer les tâches dans ce domaine : la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les relations entre générations, le vieillissement des populations et le développement.

Dans sa politique nationale de soins aux personnes âgées, le Gouvernement salvadorien a attaché une importance capitale à la promotion du dialogue entre générations, qui est considéré comme un outil indispensable à l'édification d'une «société pour tous les âges», en mettant l'accent sur la nécessité d'encourager la participation grâce au partenariat entre les jeunes et les personnes âgées dans des projets de développement national, en décentralisant les services spécialisés les plus demandés par la population afin de les rendre plus accessibles, et en créant des unités gériatriques dotées d'équipes médicales et de personnel spécialisé pluridisciplinaire, capables d'élaborer des programmes précis de consultations externes et hospitalières, entre autres.

En prenant ces mesures et en menant ces activités dans le cadre de sa politique, qui vise à donner des soins complets aux personnes âgées, le Gouvernement salvadorien a célébré l'Année internationale des personnes âgées, en même temps qu'il a jeté les bases d'un développement plus poussé, de la révision et de l'actualisation de la politique nationale de soins aux personnes âgées et qu'il a commencé

à relever le défi que constitue le vieillissement de la population de notre sous-région.

Pour terminer, je demande à cette Assemblée de me permette de réaffirmer l'engagement du Gouvernement salvadorien de continuer à faire des progrès vers l'édification d'une société pour tous les âges, grâce à la mise en oeuvre complète de notre politique nationale de soins aux personnes âgées et en donnant une dimension humaine au vieillissement, comme l'a souligné l'Ambassadrice de la République dominicaine, Mme Julia Tavares de Álvarez, lors de la cérémonie de lancement de l'Année internationale des personnes âgées, le 1er octobre 1998.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision adoptée antérieurement par l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

L'archevêque Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège se félicite de l'occasion qui lui est offerte de s'associer au débat sur le suivi de l'Année internationale des personnes âgées. C'est un thème que le Saint-Siège a suivi avec un grand intérêt et nous avons constaté avec satisfaction les progrès considérables réalisés en matière d'intégration dans le travail de l'ONU des préoccupations propres aux personnes âgées.

Nous vivons une époque de bouleversements démographiques, une époque où le nombre des personnes âgées est estimé à 600 millions sur une population mondiale de 6 milliards et où il est prévu qu'il passera à 2 milliards sur une population totale de 8,9 milliards en 2050. D'ici là, si ces prévisions se réalisent, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants de moins de 14 ans. Les personnes de plus de 60 ans sont devenues un segment important de la population mondiale et un important facteur dont il faut tenir compte dans l'élaboration de plans de développement social.

Toutefois, depuis trop longtemps, les personnes âgées sont un segment de la population négligé et souvent invisible, auquel bien souvent les planificateurs du développement ne s'intéressent pas. Nombre de personnes âgées sont fragiles et malades et n'ont pas accès à des soins de santé de qualité. Certaines institutions ne veulent pas garder chez elles ceux qui souffrent de maladies chroniques ou ceux qui ont très peu de chance de se rétablir, et les assureurs ne veulent pas payer.

Parmi les difficultés les plus graves rencontrées par les personnes âgées, il y a, bien sûr, les difficultés d'ordre

économique. En raison de la réduction de leur revenu après l'âge de la retraite, un pourcentage élevé de personnes âgées se retrouvent proches du seuil de pauvreté. Les plans gouvernementaux, quand ils existent, sont en général inadéquats et l'inflation devient une menace grave. En conséquence, les personnes âgées vont parfois jusqu'à réduire leur alimentation, ce qui entraîne des déficiences alimentaires.

Parmi les problèmes dont les personnes âgées souffrent le plus, figurent la solitude et le sentiment de marginalisation. Dans un monde qui accorde tant de valeur à la productivité, les personnes âgées sont considérées comme non productives et, de ce fait, trop souvent, comme un fardeau pour les autres. Même quand il n'est pas contraint de quitter le monde du travail en raison d'une mise en retraite obligatoire, le travailleur âgé, en zone urbaine, est souvent considéré comme inefficace ou inapte à assumer de nouvelles tâches, et se voit souvent confronté à une discrimination active lorsqu'il cherche un emploi. Cela lui donne le sentiment d'être inutile.

Mais les plus marginalisées, ce sont peut-être les personnes âgées coupées de leur famille. Avant le XXe siècle, il revenait à la famille de prendre soin des personnes âgées. Mais, aujourd'hui, les enfants adultes travaillent pour la plupart et n'ont pas droit à des congés pour raison familiale. Lorsque les parents âgés ont besoin d'aide, ils se retrouvent très souvent sans présences affectueuses et attentives pour combler leur solitude. Selon une enquête menée il y a quelque temps au sein des conseils nationaux des évêques catholiques par l'Opera Pia, une société catholique pour les personnes âgées, presque toutes les sociétés ont signalé une marginalisation affichée ou sous-jacente des personnes âgées, qui se manifeste dans les aspects économiques, psychologiques et sociaux de leur vie.

Pour sa part, le Saint-Siège est fermement convaincu de la valeur des personnes âgées — riches de leur expérience, de leurs compétences et de leur sagesse, fondée sur leur humanité unique et irremplaçable. Cet intérêt s'est manifesté dans les activités que l'Église entreprend en faveur des personnes âgées pauvres dans les 12 000 maisons de retraite qu'elle dirige dans le monde entier et dans les efforts dévoués que déploient les nombreux ordres religieux qui prennent soin des personnes âgées. D'importantes recherches en gérontologie sont effectuées dans les universités catholiques du monde entier. Les hôpitaux catholiques ont été des pionniers dans la conception des soins palliatifs. En mars dernier encore, le Conseil pontifical pour les laïcs, office du Saint-Siège qui a été chargé de coordonner les activités du Saint-Siège à l'occasion de l'Année internatio-

nale des personnes âgées, a publié un document intitulé «La dignité des personnes âgées et leur mission dans l'Église et dans le monde», où est réaffirmée l'importance fondamentale de reconnaître et d'encourager la valeur intrinsèque des personnes de tout âge. Ce document a été distribué en mars dernier à tous les Représentants permanents accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La façon dont l'Église perçoit le vieillissement puise ses racines dans la tradition biblique. Dans l'Ancien Testament, une longue vie est vue comme un signe de la présence de Dieu parmi son peuple. Les Saintes Écritures nous disent que quand les vieillards retourneront s'asseoir sur la grande place de Jérusalem, ce sera signe que la paix revient. Dans le Nouveau Testament, saint Pierre rappelle aux premiers chrétiens de faire ce que leur demandent les plus âgés.

Le pape Jean-Paul II a souvent souligné qu'il importait d'aider les personnes âgées. Dans une des déclarations qu'il a récemment faites sur le sujet, il disait :

«De par leur présence même, les personnes âgées rappellent à tout un chacun, et notamment aux jeunes, que la vie terrestre est une parabole avec un début et une fin : pour s'épanouir, la vie doit se fonder sur des valeurs qui ne sont pas éphémères et superficielles, mais solides et profondes.»

Pour terminer, le pape Jean-Paul II nous rappelle que

«ce qu'on appelle le troisième âge est ... une valeur en soi par le fait même que la vie est prolongée et que la vie en soi est un don de Dieu.»

La valeur d'une civilisation, comme certains l'ont dit, doit être mesurée à l'attention qu'elle accorde à ses personnes âgées. Le Saint-Siège félicite l'Assemblée générale des efforts qu'elle a déployés au cours de l'Année internationale des personnes âgées et prie instamment la société de prendre des initiatives encore plus constructives dans leur intérêt.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine, qui va présenter le projet de résolution A/54/L.6.

Mme Álvarez (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom des délégations de l'Allemagne, d'Antigua-et-Barbuda, du Bangladesh, du Bénin, de la Colombie, de Chypre, de l'Équateur, d'El Salvador, de l'Espagne, du Ghana, du Guyana, de Malte, de la Mongolie, du Panama, du Pérou, de la Roumanie, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et de la mienne, auxquelles sont venues par la suite s'ajouter les délégations de l'Argentine, du Burkina Faso, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de la Croatie, de l'ex-République Yougoslave de Macédoine, du Guatemala, de l'Inde, de la Jamaïque, de Monaco, du Nicaragua, de l'Ukraine, du Venezuela et du Viet Nam, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé «Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : une société pour tous les âges», qui est publié sous la cote A/54/L.6.

Nous n'allons pas nous attarder à faire des commentaires sur tous les paragraphes de ce projet de résolution qui, à notre avis, s'expliquent d'eux-mêmes. Nous nous limiterons donc à relever certains paragraphes du dispositif que nous estimons être d'un intérêt particulier.

Au paragraphe 1, l'Assemblée générale note qu'il convient de formuler des directives et des recommandations tenant compte de la situation actuelle des sociétés et des personnes âgées afin de concevoir et de mettre en place des politiques adaptées dans le domaine du vieillissement.

Au paragraphe 2, l'Assemblée insiste sur la nécessité d'examiner les aspects du vieillissement qui ont trait au développement, en prêtant plus particulièrement attention à la situation des pays en développement.

Au paragraphe 7, l'Assemblée générale invite le Comité des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à faire figurer dans les questionnaires qu'ils adressent aux États parties, des questions ayant trait aux personnes âgées, et à aborder ces questions lors de l'examen des rapports des États parties.

Au paragraphe 9, l'Assemblée encourage les initiatives régionales destinées à donner suite à l'Année internationale des personnes âgées et à contribuer à la révision du Plan d'action international sur le vieillissement, étant donné que les différentes régions et différents pays en sont à différents stades du vieillissement de la population et doivent définir des mesures spécifiques en vue de réaliser l'objectif consistant à instaurer «une société pour tous les âges».

Au paragraphe 10, l'Assemblée se félicite de la proposition du Gouvernement allemand d'accueillir en 2002, dans

le cas de son approbation, une conférence ministérielle régionale sur le vieillissement sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe.

Au paragraphe 11, l'Assemblée décide de confier à la Commission du développement social le projet d'une révision du Plan d'action international sur le vieillissement et de la charger d'élaborer une stratégie à long terme sur le vieillissement s'inspirant des faits nouveaux intervenus depuis 1982 et des enseignements de l'Année internationale des personnes âgées, 1999, en vue de l'adoption en 2002 d'un plan d'action révisé et d'une stratégie à long terme sur le vieillissement.

Enfin, au paragraphe 15, l'Assemblée générale se félicite de la proposition du Gouvernement espagnol d'accueillir en 2002, dans le cas de son approbation, une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

En tant que coauteurs de ce projet de résolution, nous estimons que son adoption permettrait un suivi adéquat de l'Année internationale des personnes âgées. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui de toutes les délégations.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je voudrais informer les membres que pour accorder plus de temps aux consultations, une décision sur le projet de résolution A/54/L.6 — officiellement présenté — sera prise ultérieurement.

La séance est levée à 16 h 45.